

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00083

CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI - ACTION «UN SOURIRE POUR L'EMPLOI»

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 24 février 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 67

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

RECU EN PREFECTURE

Le 10 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230302-D2023000830

Date de mise en ligne : 10 mars 2023

M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Cyrille BONNEFOY, M. André CHARBONNIER,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI - ACTION «UN SOURIRE POUR L'EMPLOI»

Dans le cadre des programmes d'insertion de Saint-Etienne Métropole, la stratégie de lutte contre la pauvreté, permet de déployer des actions expérimentales pour favoriser le retour à l'emploi durable. La connaissance des codes de l'entreprise est un élément indispensable pour permettre aux jeunes en recherche d'emploi de s'insérer durablement en entreprise.

A partir de ce constat, Saint-Etienne Métropole expérimente une action « Sourire pour l'emploi » dispensée par Histya. Cet organisme stéphanois est spécialisé dans les compétences clés et essentielles à l'emploi et à l'évolution professionnelle depuis plus de 20 ans, il propose des parcours d'accompagnement spécifique pour les personnes en recherche d'emploi et/ou reconversion professionnelle.

Les publics visés par l'action « Sourire pour l'emploi » sont des jeunes en insertion suivis et accompagnés par Pôle emploi de Saint-Etienne et les Missions locales présentes sur Saint-Etienne Métropole.

Des intervenants du monde du spectacle et des médias vont animer 10 jours de formation collective pour permettre aux jeunes de travailler leurs postures, leurs prises de parole mais également l'expression de leurs besoins.

L'alternance d'apports méthodologiques et théoriques et de mises en situation doit permettre de cerner les prérequis et les compétences essentielles pour une intégration efficiente en entreprise.

Le théâtre d'improvisation, la découverte des univers audio et vidéos, l'écriture de scénarios, la réalisation de vidéos et de supports audio permettront d'activer l'estime de soi et la prise en compte de compétences transposables dans des missions professionnelles et dans les relations au travail.

Saint-Etienne Métropole finance cette action à hauteur de 50 % en cofinancement avec Pôle Emploi. Le financement de Saint-Etienne Métropole s'élève à 12 000 €. Il est porté dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) 2022-2023.

Un projet de convention qui précise le contenu de cette action, ainsi que les modalités de financement est joint au présent rapport.


Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide le soutien à l'action « Sourire pour l'emploi » à hauteur de 12 000 € dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes afférents ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget politique de la ville de l'exercice 2023 destination PREV.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

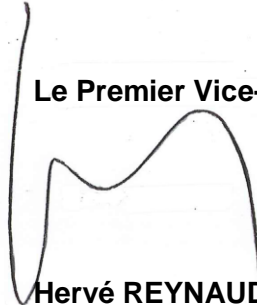
Pour extrait,

La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD